

Le Salon de la Copropriété et de l'Habitat est une fête.

Lors de cet événement, nous avons eu l'occasion de retrouver ou de rencontrer le petit monde de la copropriété.

Ces deux journées, rythmées par de nombreuses conférences, ont été l'occasion d'échanges et débats :

- Panorama des contentieux en copropriété : Une conférence animée avec Stéphanie DELACHAUX et Anne-Marie Masson, durant laquelle des cas concrets de procédures traitées par le cabinet BJA Avocats ont été présentés. Cela a mis en lumière des thèmes tels que l'atteinte à la destination de l'immeuble, mise en conformité du RCP, le droit de surplomb et la médiation en copropriété.
- Actualités jurisprudentielles : Aux côtés d'Elisabeth RIBEIRO et Antoine Le Guen du Cabinet JOURDAN, nous avons animé une session de formation continue offerte par l'ANGC FORMATION autour 10 arrêts majeurs des années 2023/2024 pour en tirer des conséquences pratiques.
- Le partenariat IMSI - L'Institut du Management des Services Immobiliers et ANGC FORMATION qui a pour objectif, de proposer aux professionnels de la copropriété, des formations adaptées à leur besoin.

Le mercredi soir nous a permis de nous retrouver autour d'un verre et d'échanger de manière festive sur les sujets qui nous animent.

Le lendemain, le programme était toujours aussi riche :

- Les impayés de charges en copropriété : Aurelia Tkacz juriste de l'ADIL, François PORETTI syndic chez Century 21 France et Manuel RAISON, Avocat et animateur,

concernant les sujets classiques mais aussi sensibles, avec les écueils de la mise en œuvre d'une saisie conservatoire ou d'une PAF pour demander l'exigibilité anticipée des charges.

- Les évolutions juridiques en 2024 en copropriété : Avec Carole Besson, Brunet Emilie de la FNAIM Grand Paris et Jean-François Coquard membre de la commission syndic , les dernières lois et jurisprudences ont été présentées et discutées auprès de copropriétaires, posant de nombreuses questions.

- Loi dite « habitat dégradé » du 9 avril 2024 : Avec Philippe Guillois du cabinet Homeland, nous avons présenté les impacts de cette nouvelle législation, notamment sur la notification électronique et l'emprunt collectif.

Merci à Olivia MILAN pour l'organisation de ce Salon de la Copropriété et de l'Habitat et toutes ses nouveautés.

Nous avons déjà hâte de retrouver cet événement l'année prochaine, les 5 et 6 novembre 2025 !